

## ANNEXE 6 – LIEN ENTRE LE SYSTEME D’ÉVALUATION DES ACQUIS LSU et AFFELNET LYCEE

RENTREE 2026

### Cadre réglementaire

Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège.

Note de service du 5 décembre 2025 – MEN – DGESCO A1-4 : calendrier des procédures d'orientation et d'affectation des élèves.

Décret n° 2025-328 du 10 avril 2025 relatif aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet.

### Les dates à retenir

Dès le 27 mai 2026 (après la fermeture du Service en Ligne Affectation) : préparation des évaluations et vérification compatibilité LSU-Affelnet lycée.

Pour éviter toute anomalie bloquante avant l'intégration Affelnet lycée, il est donc fortement conseillé d'envoyer les évaluations au fil de l'eau depuis l'interface LSU.

**Au plus tard le lundi 8 juin**, dernière intégration possible des évaluations LSU vers Affelnet lycée.

### Intégration des évaluations

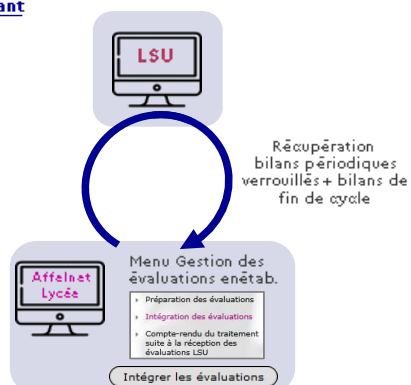
## RÉFORME DU « CHOC DES SAVOIRS »

### RÉVISION DE L'INTÉGRATION DES ÉVALUATIONS

26

#### Nouveau sens de l'échange

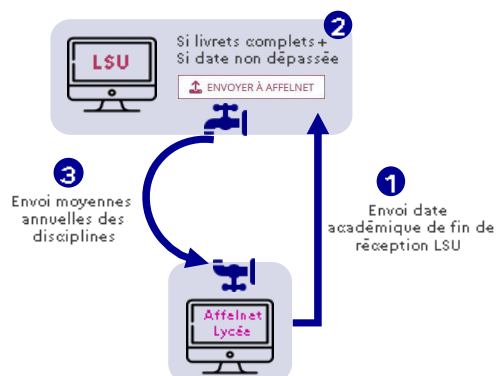
##### Avant



- Auparavant les chefs d'établissement devaient intégrer les évaluations depuis Affelnet Lycée.

##### A partir de la campagne 2026

AFFL 26.3.0



- Désormais, les chefs d'établissement devront envoyer les évaluations au fil de l'eau depuis l'interface de LSU.

## Moyennes annuelles des champs disciplinaires

**Nouveauté 2026** : seules les moyennes annuelles des champs disciplinaires évalués en classe de 3<sup>ème</sup> sont utilisées pour l'affectation et prises en compte dans Affelnet lycée. Le bilan de fin de cycle 4 qui rendait compte du niveau de maîtrise des huit composantes du socle commun n'est plus pris en compte.

## Champs disciplinaires

Le nombre de matières peut varier selon la formation d'origine. C'est pourquoi les douze matières évaluées en classe de 3<sup>ème</sup> sont ramenées à sept champs disciplinaires suivant le tableau ci-dessous :

Champs disciplinaires :		FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENS. MORAL & CIVIQUE	LANGUES VIVANTES		EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	ARTS			SCIENCES, TECHNOLOGIE ET DP			
Libellé MEF	Mefstat11	FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	LV1	LV2	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	ARTS PLASTIQUES	EDUCATION MUSICALE	EDUCATION MUSICALE GENERALE ET TECHNIQUE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	TECHNOLOGIE	PHYSIQUE-CHIMIE
3ème générale (*)	21160010019	020700	061300	043700	043800	030001	030002	100100	090100	081300	-	062900	070800	062300
3ème danse	21160010022	020700	061300	043700	043800	030001	030002	100100	090100	081300	-	062900	070800	062300
3ème musique	21160010002	020700	061300	043700	043800	030001	030002	100100	090100	-	081000	062900	070800	062300
3ème théâtre	21160010023	020700	061300	043700	043800	030001	030002	100100	090100	081300	-	062900	070800	062300
Prépa seconde (**)	26110041001	020700	061300	043700	043800	030001	030002	100100	090100	081300	-	062900	070800	062300
Libellé MEF	Mefstat11	FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	LV1	LV2	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES		SCIENCES ET TECHNOLOGIE		DECOUVERTE PROFESSIONNELLE	
3ème prépa-métiers (**)	21160010031	020700	061300	043700	043800	030001	030002	100100	083400		073800		007400	
Libellé MEF	Mefstat11	FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	LV1	LV2	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	ARTS PLASTIQUES	EDUCATION MUSICALE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE		Enseignement technologique-professionnel	
3ème SEGPA	24340010002	020700	061300	043700	043800	030001		100100	090100	081300	073800		071100	
Libellé MEF	Mefstat11	FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENS. MORAL & CIVIQUE		LV1	LV2	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	EDUCATION SOCIO-CULTURELLE		BIOLOGIE-ECOLOGIE	TECHNOLOGIE INFORMATIQUE ET COMMUNICATION	PHYSIQUE-CHIMIE	
3ème de l'enseignement agricole	21160010021	020700	061300	042100		030001		100100	000500		304500	412400	062300	

\* : y compris les 3EME ULIS et UPE2A rattachés à ce mefstat11.

\*\* : y compris les 3EME PREPA métiers ULIS et UPE2A rattachés à ce mefstat11.

### Elèves de 3<sup>ème</sup> ayant des notes saisies dans le LSU

Les établissements d'origine importent depuis le LSU les moyennes annuelles des champs disciplinaires de l'année en cours. Les données du LSU sont donc importées dans l'application Affelnet lycée sans saisie supplémentaire.

Tout autre élève (dispositif de remédiation MLDS, les EANA non scolarisés, élèves issus des établissements privés hors contrat)

Les établissements d'origine saisissent manuellement les moyennes des notes (matières) de l'année en cours.